



Conseil communal du 25 octobre 2021
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Toutefois, suite au gentlemen's agreement conclu lors de la commission du 17 novembre 2020, il contient également la synthèse des interventions préalables et postérieures aux décisions des intervenants n'ayant pas transmis de document conformément à l'article 47 du ROI.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Déclassement de photocopieurs

Il est proposé au Conseil de déclasser 19 photocopieurs, provenant de divers services communaux, lesquels ont été remplacés par des photocopieurs plus performants. Ce matériel était arrivé en fin de vie (difficulté, notamment, de trouver des pièces de rechange).

3. Participation citoyenne - Commission de sélection du budget participatif – Composition

CONTEXTE

Pour rappel, la commission est composée de membres effectifs, suppléants et observateurs (art. 10 du règlement relatif au budget participatif, adopté le 21 juin 2021 par le Conseil).

Le conseil communal désigne les 10 membres effectifs de la commission parmi la population, sur base des candidatures introduites.

La composition de la commission doit respecter, autant que possible :

- la pyramide des âges spécifique à la Commune,
- l'équilibre hommes/femmes,
- une bonne représentation des intérêts sociaux (notamment du point de vue du niveau d'étude), économiques (notamment du point de vue de la profession exercée), patrimoniaux, environnementaux, et de mobilité, ainsi que de la répartition géographique.

Le conseil communal accorde la priorité aux candidats qui n'ont pas encore siégé à la commission.

Au nombre fixe d'effectifs, le Conseil communal peut choisir adjoindre un ou plusieurs suppléants qui représente(nt) le(s) même(s) centre(s) d'intérêt(s) que l'effectif.

Les membres effectifs et suppléants peuvent être détenteurs d'un mandat politique électif, en ce compris au Conseil de l'Action Sociale.

La commission comporte également des membres observateurs :

- 4 membres du Collège désignés par lui ;
- un membre du Conseil communal par groupe politique qui n'est pas partie au pacte de majorité ;
- 5 agents de l'administration communale au maximum, désignés par le Collège sur proposition du Directeur général.

DESIGNATION DES MEMBRES « CITOYENS » (EFFECTIFS ET SUPPLEANTS)

Candidatures reçues & recevabilité

L'appel à candidats a été lancé le 25 juin 2021 par le Collège. Il a été diffusé sur le site internet communal, sur les réseaux sociaux ainsi que dans le bulletin communal.

A la date limite de dépôt des candidatures (le 15 septembre 2021), 15 candidatures sont parvenues à l'administration, essentiellement par courriel mais également par courrier.

Une candidature n'est pas recevable, celle de M. PUTRONE : il n'est en effet pas domicilié sur la commune (art. 1^{er}, 2 et 10 §2 du règlement). Les 14 autres candidatures sont, quant à elles, recevables.

Analyse des candidatures reçues

Il est proposé d'analyser les candidatures :

- sur base du sexe repris sur la carte d'identité : homme/femme ;
- sur base de l'âge : 18-34 ans ; 35-64 ans ; 65 ans et plus ;
- sur base du quartier : Saint-Nicolas ; Montegnée ; Tilleur ;
- sur base du niveau d'études : secondaire ; supérieur de type court ; supérieur de type long (le cas échéant en cours).

Proposition

Il est proposé de désigner comme *membres effectifs* :

- 1) Mme Florence Piette
- 2) Mme Dana Corthouts
- 3) Mme Françoise Mosele-Halin
- 4) Mme Audrey Vanard
- 5) Mme Coralie D'Archambeau
- 6) M. Timothée Ponente
- 7) M. Christian Dukers
- 8) M. François Janssens
- 9) M. Tony Bergmans
- 10) M. Salvatore Pirrera

De telles désignations donnerait une commission :

- paritaire au niveau du sexe (50% - 50%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau géographique (Tilleur : 10% ; Montegnée : 40% ; Saint-Nicolas : 50%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau de l'âge (18-34 ans : 20% ; 35-64 ans : 70% ; 65 + : 10%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau du niveau d'étude (secondaire : 30% ; sup. type court : 40% ; sup. type long : 30%)

Il est proposé de désigner comme membres suppléants, les candidats recevables non désignés comme effectifs, à savoir :

- 1) M. Salvatore Modica Amore
- 2) M. Raphaël Vizzini
- 3) M. Benoit Parmentier
- 4) M. Francis Leclerc

Il est également proposé au Conseil de désigner les membres observateurs de la commission dont les candidatures ont été soumises par les groupes politiques qui ne sont pas parties au pacte de majorité.

TRAVAUX

4. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de fournitures - Acquisition de 3 camionnettes

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public visant à l'acquisition de 3 camionnettes pour le service des travaux. Ces 3 camionnettes sont appelées à remplacer du matériel arrivé en fin de vie et sont destinées au coursier, aux agents de la voirie et au transport d'ouvriers.

Au vu du montant estimé (60.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

5. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de fournitures - Acquisition d'une camionnette avec caisse fermée de plus de 7 T

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public visant à l'acquisition d'une camionnette avec caisse fermée de plus de 7 tonnes pour le service des travaux. Cette camionnette, qui remplacera un véhicule arrivé en fin de vie et qui sera équipée d'un lift, servira au transport de matériel.

Au vu du montant estimé (80.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

6. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Construction d'un mur de soutènement rue Malaise / Sentier ma Campagne

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public visant la construction d'un mur de soutènement entre la rue Malaise et le sentier Ma campagne.

Au vu du montant estimé (98.620,65 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

7. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Gestion des eaux rue Voie des Vaux

Il est proposé au Conseil de lancer un marché de travaux ayant pour objet la gestion des eaux de la rue Voie des Vaux. Ces travaux consistent en :

- Démolition des anciens revêtements de voirie,
- Reprofilage et compactage d'une sous-fondation préexistante,
- Pose d'une nouvelle fondation,
- Pose d'un revêtement en hydrocarboné composé de deux couches, réalisation d'une dalle en béton et pose de dallage,
- Maîtrise des eaux et réalisation d'un massif drainant.

Au vu du montant estimé (60.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

8. Réfection de l'égouttage au cimetière de Saint-Nicolas - Prise d'acte

Le Conseil est invité à prendre acte du projet de création et de rénovation de l'égout traversant le cimetière de Saint-Nicolas (soit principalement la réfection d'une partie des canalisations d'égouttage existantes, le remplacement des raccordements particuliers existants, la création d'un nouvel égout traversant le cimetière et divers travaux d'appropriations), mené par l'Association intercommunale d'égouttage et de démergement.

FINANCES

9. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'ASBL Maison de la Laïcité - Exercice 2021

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL Maison de la Laïcité de Saint-Nicolas un subside de 11.000 € (exercice 2021).

CULTURE

10. Désignation de candidats administrateurs à l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas

Il est proposé au Conseil de désigner comme candidats administrateurs au sein de l'ASBL communale Centre culturel de Saint-Nicolas :

- pour le Groupe PS : Mme Corinne MELLAERTS, en remplacement de M. Alain DELL'AERA ;
- pour le Groupe MR, en qualité d'observateur : M. Fuat AGIRBAS, en remplacement de M. PANNAYE.

11. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Centre Culturel de Saint-Nicolas

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

EMPLOI

12. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Espace emploi Saint-Nicolas

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Espace emploi Saint-Nicolas, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

SPORTS

13. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Sports et loisirs

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Sports et loisirs, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

PERSONNEL

14. Allocation de fin d'année 2021 - Octroi

Il est proposé au Conseil d'octroyer au personnel communal non-enseignant une allocation de fin d'année pour 2021, calculée selon les mêmes règles que celle octroyée aux agents de l'Etat.

15. Règlement de travail – Modifications

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement de travail du personnel communal non-enseignant afin de :

- établir une réglementation communale en matière de télétravail structurel, basée notamment sur la circulaire ad hoc du Ministre des Pouvoirs locaux, et tenant compte des expériences du SPW et d'autres communes ;
- prévoir des règles en matière d'utilisation du matériel informatique (portables) et des GSM de service, par l'insertion d'une annexe au règlement de travail ;
- mettre à jour l'annexe I du règlement (noms des représentants syndicaux etc.).

16. Règlement relatif aux services de garde et de rappel – Modifications

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement relatif aux services de garde et de rappel, applicable au personnel communal non-enseignant, suite à l'évaluation qui en a été faite. Ainsi, les modalités de reprise de certaines heures sont notamment assouplies (garde déneigement) et l'indemnité est augmentée (garde « agents techniques »).

ENVIRONNEMENT

17. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL CREAVES des Terrils

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL CREAVES des Terrils, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

MARCHES PUBLICS

18. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 4 septembre au 8 octobre 2021.

SERVICE SOCIAL

19. Affiliation à la Plateforme francophone du volontariat ASBL

Il est proposé au Conseil d'affilier la commune à l'ASBL Plateforme francophone du volontariat. Le PST prévoit en effet le développement d'un réseau de bénévolat, action pour laquelle le soutien de cette ASBL sera précieux. Des contacts avec cette ASBL existent depuis 2019 et il s'agit désormais de formaliser cette coopération. Pour plus d'informations : <https://www.levolontariat.be/>

PLAN DE COHESION SOCIALE

20. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'ASBL Arbre essentiel - Avance 2021 et solde 2020

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la subvention PCS perçue par la commune, d'octroyer à l'ASBL Arbre essentiel (organisatrice du projet « Bébébus »):

- une avance de 75% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2021 soit 7.500 € ;
- le solde de 25% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2020 soit 2.500 €.

21. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'ASBL L'Atelier - Avance 2021 et solde 2020

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la subvention PCS perçue par la commune, d'octroyer à l'ASBL L'Atelier (Maison de jeunes):

- une avance de 75% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2021 soit 7.500 € ;
- le solde de 25% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2020 soit 2.500 €.

22. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'Association interrégionale de guidance et de santé - Avance 2021 et solde 2020

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la subvention PCS perçue par la commune (art. 20), d'octroyer à l'AIGS un subside de fonctionnement 12.326,17 €. Le solde sera octroyé après approbation du rapport d'activités.

23. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'ASBL L'Atelier - Exercice 2021

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL L'Atelier, sur fonds propres et comme les années antérieures,

- un subside de 40.000 € destiné à couvrir des frais de personnel,
- un subside de 5.000 € destiné à couvrir des frais de fonctionnement généraux.

CPAS

24. Convention de mise à disposition du CPAS d'un local sis rue Florent Joannès, 96

Il est proposé au Conseil d'adopter une convention de mise à disposition du CPAS d'un local communal, situé à la Maison de quartier, quelques heures par semaine. Le CPAS y organisera des ateliers de resocialisation au profit de personnes défavorisées (public CPAS en réinsertion sociale). Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, dans le cadre des synergies avec le CPAS.

25. Election de plein droit d'un membre du Conseil de l'Action sociale (Groupe PTB)

Le Conseil est invité à prendre acte de l'élection de plein droit d'un membre du Conseil de l'Action sociale, destinée à remplacer Mme Christine LEBEAU (démission le 5 septembre 2021, acceptée le 20 septembre). Au jour de la convocation du Conseil, le groupe PTB n'a toutefois pas encore présenté de candidat.

INSTRUCITION

26. Convention Académie - Eveil musical - Année scolaire 2021-2022

Il est proposé au Conseil d'accepter, comme chaque année, la convention avec l'Académie de Saint-Nicolas relative à l'organisation de l'éveil musical au sein de l'enseignement communal.



27. Organisation annuelle sur base du capital-périodes – Année scolaire 2021-2022

Le Conseil est invité à approuver l'organisation de l'enseignement communal pour l'année scolaire 2021-2022.

DIVERS

28. Octroi d'un subside exceptionnel 2021 – Coin de Terre Tilleur/Saint-Nicolas

Le Conseil est invité à octroyer à l'association de fait Coin de Terre Tilleur/Saint-Nicolas une subvention exceptionnelle de 1.500 € dans le cadre de l'organisation des 90 ans de l'association.

29. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.

SEANCE A HUIS CLOS

(...)